

SENSGENE

Maladies Rares Sensorielles

FILIÈRE
DE SANTÉ
MALADIES
RARES



La filière soutient la
réalisation de PNDS



Protocoles Nationaux de Diagnostic et de Soins : Le PNDS

QU'EST-CE QUE C'EST ?



Document de référence contenant des recommandations sur la prise en charge et le **parcours de soins** d'un patient atteint d'une Maladie Rare.

POUR QUI ?



Professionnels de santé : médecins généralistes, médecins spécialistes, médecins de la Sécurité Sociale, etc.

Le PNDS doit **servir de référence au médecin traitant** en concertation avec le médecin spécialiste.

QUI LES RÉDIGE ?



Les experts médicaux des Centres de Référence Maladies Rares (CRMAR), selon la méthodologie recommandée par la HAS (Haute Autorité de Santé).

Un centre de référence est un centre hospitalier labellisé par le Ministère en charge de la Santé et spécialisé dans la prise en charge d'une Maladie Rare.

OÙ LES TROUVER ?



Tous les PNDS sont librement consultables sur le site de la HAS. Page consacrée aux PNDS sur le site de la filière SENSGENE.

www.sensgene.com